

## Coopération internationale

### Groupe de travail de coordination des statistiques de pêche (CWP-FS) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

En raison du conflit de calendrier avec d'autres réunions de l'ICCAT qui se chevauchaient, le Secrétariat de l'ICCAT n'a participé que partiellement à la 30<sup>ème</sup> réunion intersessions du Groupe thématique sur les pêches (FS) de la FAO-CWP (en ligne, 28-30 juin 2023). Néanmoins, le Secrétariat de l'ICCAT a souligné l'étroite collaboration maintenue en 2022 et 2023 avec tous les autres partenaires pertinents du CWP et leurs experts statistiques (y compris des cinq Organisations régionales de gestion des pêches thonières (ORGP thonières)) en partageant les activités les plus pertinentes réalisées au cours du dernier exercice biennal et en contribuant à la résolution de diverses questions relatives aux données (corrections des données, révision des systèmes de codification existants, application des normes et concepts d'harmonisation des pêcheries du CWP, échange de données, etc.). Les cinq ORGP ont également informé le CWP de l'état d'avancement de leurs systèmes de gestion des données en ligne, l'ICCAT présentant l'état actuel de l'IOMS, en se concentrant principalement sur l'état de développement, ses spécifications techniques et les principaux objectifs à moyen et long terme. Les cinq ORGP ont confirmé qu'elles avaient développé (ou prévoyaient de développer) des systèmes de déclaration et de diffusion des données en ligne. Au cours de la réunion, il a été noté que le partage d'expériences et de connaissances sur ce sujet entre les ORGP peut contribuer à harmoniser les différences entre les divers systèmes à long terme. D'autres aspects pertinents discutés au cours de la réunion étaient liés à l'avancement du manuel du CWP, aux futures mises à jour de la Classification statistique internationale type des engins de pêche (ISSCFG) pour répondre aux besoins émergents exprimés par certaines ORGP (y compris l'ICCAT), à la mise à jour de l'état d'avancement du [site web du CWP de la FAO](#) et à l'examen des progrès accomplis par les cinq groupes de travail *ad hoc* du CWP. Les documents pertinents de la réunion sont librement accessibles sur le site web du CWP.

### Système de suivi des ressources halieutiques et des pêcheries (FIRMS)

L'ICCAT est un partenaire du système [FIRMS](#) de la FAO qui donne accès à des informations sur le suivi et la gestion à échelle mondiale des ressources marines et halieutiques. A ce titre, le Secrétariat fournit des mises à jour au FIRMS concernant l'état des stocks de toutes les espèces de l'ICCAT, comme l'évalue le SCRS, avec la synchronisation dans le nouveau format de fiches techniques convenu par le FIRMS de la FAO.

L'ICCAT joue également un rôle actif dans le cadre du [FIRMS Global Tuna Atlas](#) qui rassemble et harmonise les captures nominales et les captures géoréférencées des cinq ORGP, et qui a été récemment (mai 2024) mis à jour avec les dernières données de la tâche 1 et de la tâche 2 telles que disponibles sur le [site web de l'ICCAT](#). Il a également été noté que l'ICCAT a mis à jour sa politique de confidentialité en matière de données pour garantir que les futures soumissions de données au Global Tuna Atlas (GTA) suivent les exigences de cette politique.

### Résumés des sciences aquatiques et halieutiques (ASFA)

Depuis la dernière réunion du SCRS, le Secrétariat a préparé 34 nouvelles entrées concernant les volumes 74(6) à 78(2) du *Recueil de documents scientifiques de l'ICCAT* pour la base de données d'*Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts* (ASFA-Proquest) provenant des documents publiés dans les derniers numéros du Recueil de documents scientifiques de l'ICCAT.

### Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)

En vertu de la lettre d'accord de la CGPM, dans le cadre de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'ICCAT approuvée en novembre à la 23<sup>ème</sup> Réunion extraordinaire de la Commission (novembre 2022), la collaboration avec la CGPM a continué à se développer et à se renforcer dans des domaines d'intérêt mutuel pour les organisations respectives.

Le personnel de la CGPM a participé à plusieurs réunions/ateliers de l'ICCAT (Atelier sur l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines en Méditerranée, Réunion intersessions de 2024 du Sous-comité des écosystèmes et des prises accidentelles).

En outre, les deux Secrétariats ont discuté des moyens de renforcer la coopération entre les deux organisations, notamment en ce qui concerne d'autres questions relatives aux prises accessoires.

Lors de la 28e réunion ordinaire de la Commission, la CGPM a proposé une réunion conjointe sur les filets dérivants. Pendant la période intersession, des échanges ont eu lieu entre les deux Secrétariats. Le Secrétariat a noté qu'en raison de l'interdiction des filets dérivants en Méditerranée, il disposait de très peu de données sur les captures de filets dérivants et qu'il était donc difficile de faire avancer les discussions. En outre, le SCRS a rappelé que la disponibilité des données est une condition préalable à l'étude de la question.

### **Projet Thonier ABNJ2 dans le cadre du Programme des océans communs de la FAO**

Quatre propositions de l'ICCAT ont été approuvées pour un financement par le biais des fonds du GEF. Le premier projet (cinq ans) vise à améliorer le respect des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT, en particulier mais sans s'y limiter, l'inspection au port, ce qui consistera principalement à ajouter un module ICCAT aux cours de formation organisés par les experts des CPC et/ou d'autres organisations. Le second projet (cinq ans) vise à améliorer l'IOMS. Le financement contribuerait à soutenir les systèmes centralisés de gestion des données en ligne (déclaration, validation, stockage, disponibilité, etc.) qui sont fondamentaux pour une mise en œuvre fructueuse des mesures modernes de conservation et de gestion. Le troisième projet (trois ans) vise à générer des modèles écosystémiques opérationnels pour tester des indicateurs et des politiques de gestion basés sur les écosystèmes, de manière à pouvoir tester la validité d'indicateurs donnés pour l'état des stocks ou des écosystèmes, afin de déterminer si ces indicateurs reflètent fidèlement la dynamique sous-jacente des stocks ou des systèmes. Le quatrième projet (trois ans) fournira un soutien technique pour l'harmonisation des travaux techniques entre les ORGP. Ce projet permettra aux ORGP de se coordonner afin d'identifier et de relever les défis communs de manière harmonisée, et de transmettre des messages clés à la société civile concernant les progrès réalisés en matière de gestion de la pêche, notamment dans le contexte des discussions en cours sur la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) et du processus de révision de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (ANUSP). Ces projets feront partie du projet « Océans communs - utilisation durable et conservation de la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale » du GEF.

En 2024, tous les projets ont progressé. Une mission combinée de statistiques et d'application s'est déroulée du 1er au 5 juillet à São Tomé, dans les locaux de la direction des pêches. Il s'agit du premier projet de ce type à relever de la phase II de l'ABNJ. Le personnel du Secrétariat a expliqué comment remplir efficacement les formulaires d'application et les formulaires statistiques de l'ICCAT, le format des données à saisir et les synergies entre les différentes obligations de déclaration. Les développements de l'IOMS se sont poursuivis à un rythme soutenu avec, entre autres, la réunion annuelle du groupe supervisant le développement de l'IOMS au sein de l'ICCAT (WG-ORT), la mise à disposition du code source sous la licence GPLv3 sur GitLab. Le projet sur les indicateurs des écosystèmes a exploré l'utilisation de l'apprentissage automatique pour déterminer quelles données pourraient contenir des informations sur les espèces évaluées et non évaluées (voir Carruthers *et al.*, 2024). Enfin, pour ce projet qui fournira un soutien technique pour l'harmonisation des travaux techniques entre les ORGP, un groupe de pilotage des ORGP thonières a convenu d'organiser trois ateliers techniques : un sur les prises accessoires, probablement en janvier 2025, un sur la MSE en 2026 et un sur les méthodes d'évaluation des stocks en 2027. Les CPC seront informées des détails de ces ateliers par voie de circulaire.

### **Réseau conformité thon (TCN)**

La Cheffe du département d'application conformité et l'un des chargés d'application ont assisté à la réunion du TCN en 2024, qui a été accueillie par la CTOI et à laquelle ont également participé les responsables d'application de l'IATTC et WCPFC. Les principaux sujets abordés ont été les défis liés à l'inscription croisée des navires IUU et les solutions potentielles, le travail effectué par le Réseau pour développer une liste consolidée des navires autorisés par les ORGP, qui apporte un soutien supplémentaire à la liste consolidée des navires autorisés (CLAV) qui n'est pas nécessaire, et l'utilisation potentielle du questionnaire de PEW.

Il est essentiel que le Secrétariat s'engage pleinement dans les travaux du TCN. Par conséquent, il est prévu que le Chef du département d'application assiste à la réunion du TCN en 2025, qui se tiendra à Tokyo (Japon) du 8 au 15 juin 2025. La Commission est également invitée à envisager de fournir un financement pour soutenir les initiatives futures visant à réduire la charge liée à l'inscription croisée de navires IUU et à la demande consolidée d'autorisation de navires de l'ORGP (régionale). Le responsable de l'application de l'IATTC a été élu nouveau Président du TCN.

### **Accord de coopération avec la Commission des pêches de l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO)**

Suite à leurs discussions depuis 2019, la Commission a approuvé, lors de sa session annuelle en novembre 2023 au Caire (Égypte), l'Échange de lettres entre la Commission des pêches de l'Atlantique centre ouest (COPACO) et l'ICCAT en vue de renforcer la coopération entre les deux organisations par le biais de ce cadre formel.

Au lieu d'une signature face à face, les Secrétariats des deux Commissions ont signé en mars 2024 les documents qu'ils ont ensuite échangés. Pour l'ICCAT, la première Vice-présidente, Mme Zakia Driouich (Maroc), a assisté à la signature. Pour la COPACO, M. Manuel Barange, Sous-directeur général de la FAO et directeur de la division des pêches et de l'aquaculture, était présent. Les documents signés ont ensuite été échangés par correspondance.

### **Commission de la mer des Sargasses (SSC)**

Suite aux échanges préparatoires entre les Secrétariats de l'ICCAT et de la Commission de la Mer des Sargasses, ainsi qu'à son examen par le SCRS en 2023, la Commission a approuvé, lors de sa session annuelle de novembre 2023 au Caire (Égypte), un Protocole d'entente (MoU) entre les deux organisations visant à renforcer la coopération par le biais de ce cadre formel. En mars 2024, les deux organisations ont signé le protocole d'entente séparément. Les documents signés ont ensuite été échangés par correspondance.

### **Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)**

Après une réunion de haut niveau (en ligne) entre les Secrétariats des deux organisations en août 2023, les deux Secrétariats ont commencé à travailler sur le protocole d'entente en juin 2024. Un projet de protocole d'entente a été soumis pour révision lors de la séance plénière de 2024 du SCRS, qui inclut le partage de données et d'expertise, notamment, mais pas exclusivement, en ce qui concerne les espèces d'élastomobranches, ainsi que les questions relatives au changement climatique et à la MSE. Le SCRS a approuvé le projet de protocole d'entente (Projet de protocole d'entente entre la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique et le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)- PLE-107/2024) et a demandé à la Commission d'envisager son approbation.

### **Groupe de coordination régionale sur les grands pélagiques de l'UE (RCG LP)**

En 2024, le Secrétariat de l'ICCAT a participé en personne à la réunion annuelle du Groupe de coordination régionale sur les grands pélagiques (RCG-LP) de l'Union européenne (UE), qui s'est tenue au Portugal du 24 au 26 juin 2024. L'ICCAT est un bénéficiaire potentiel des résultats prévus par le RCG-LP et ses sous-groupes sur la soumission par les États membres de l'UE de données halieutiques et biologiques, par le biais du cadre de collecte de données de l'UE (DCF).

Compte tenu du développement en cours du nouveau système d'information du DCF, qui devrait inclure des métadonnées plus détaillées sur le stockage des échantillons du DCF et les résultats des analyses, le Secrétariat a fourni une présentation résumant les besoins du SCRS en tant qu'utilisateur final, ainsi que les solutions possibles aux problèmes actuels du système. L'importance du DCF pour les activités du SCRS de l'ICCAT a été soulignée, notamment dans le cas de la possible mise en œuvre de l'approche de marquage-recapture (*CKMR*) afin d'améliorer la gestion de certains stocks. Cela nécessitera la conception et la mise en œuvre de nouveaux programmes d'échantillonnage qui devraient être réalisés par les Parties contractantes de l'ICCAT, en particulier l'UE, étant donné que les programmes spéciaux de recherche de l'ICCAT ne peuvent pas assumer l'échantillonnage génétique massif requis par cette méthodologie.

## Conseil consultatif de la Méditerranée (MEDAC)

Le rôle du Conseil consultatif de la Méditerranée (MEDAC) inclut la préparation d'opinions sur la gestion des pêcheries et des aspects socio-économiques à l'appui du secteur halieutique en Méditerranée, qui seront soumises aux États membres et aux institutions européennes afin de faciliter la réalisation des objectifs de la politique commune de la pêche de l'Union européenne.

Le Secrétariat a participé à la réunion en ligne du MEDAC le 17 octobre 2024 et a présenté les conclusions préliminaires et l'avis de gestion du SCRS pour les stocks de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (BFT), l'espadon de la Méditerranée et le germon de la Méditerranée. Il a également présenté la procédure de gestion (MP) du thon rouge du SCRS pour la gestion du stock, les recommandations en matière de total admissibles de capture (TAC), les résultats de l'évaluation du stock de germon de la Méditerranée de 2024, et les recommandations pour les stocks de germon et d'espadon de la Méditerranée pour 2025 à la Commission de l'ICCAT de 2024.

## Coordination entre les ORGP thonières

En marge de la 10ème réunion du Réseau des Secrétariats des Organismes Régionaux de Pêche (RSN) et de la Trente-sixième session du Comité des Pêches de la FAO (COFI-36), les secrétaires et directeurs des ORGP thonières se sont réunis pour discuter de la manière d'améliorer leur coordination et l'échange d'informations et d'expériences sur des sujets d'intérêt commun, dans le prolongement des échanges informels réguliers. Ils ont notamment échangé des informations sur la planification des réunions au sein de leurs organisations, dans le but d'éviter, dans la mesure du possible, les conflits de calendrier pour les réunions importantes, tout en notant la complexité de l'exercice. Ils ont recommandé la possibilité de se réunir en personne une fois par an après avoir informé leurs commissions et reçu leur approbation. Il a été proposé de profiter de la participation aux réunions internationales pertinentes pour organiser une réunion des ORGP thonières par la suite ou pour que l'un des Secrétariats accueille la réunion les années où il n'y a pas de COFI.

Ils ont rappelé le contexte actuel marqué par l'adoption de nouveaux instruments mondiaux (le cadre mondial pour la biodiversité, l'Accord au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (accord BBNJ) et l'accord sur les subventions à la pêche), qui appellent à une plus grande coordination. Les échanges de pratiques et d'expériences sur les questions administratives et financières constitueront également un axe important. Une meilleure coordination est également attendue afin d'harmoniser les points de vue dans les forums, dans la mesure du possible et conformément aux orientations de leurs Commissions respectives.

## Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT)

L'ICCAT et la CCSBT ont adopté des dispositions similaires concernant les transbordements de thon rouge du Sud (SBT). Les deux Commissions ont une juridiction qui se recoupe dans l'océan Atlantique, où la Résolution de la CCSBT et la Recommandation de l'ICCAT sont quasiment identiques et où la plupart des navires qui sont tenus de respecter la Résolution de la CCSBT doivent également respecter la Recommandation de l'ICCAT. C'est pourquoi le présent Protocole d'entente (MOU) a été institué pour réduire la duplication du travail et les coûts associés pour ceux qui sont tenus de respecter tant la Résolution de la CCSBT que la Recommandation de l'ICCAT. La première version du Protocole d'entente a été signée en 2009, et une version révisée a été signée en 2015 pour refléter les mises à jour de la recommandation. Cette année, une nouvelle version révisée du Protocole d'entente, conçue pour permettre à l'ICCAT de partager les déclarations d'approvisionnement et de transbordement avec la CCSBT et pour supprimer les textes obsolètes, sera présentée à la Commission lors de sa réunion annuelle pour approbation (Projet de Protocole d'entente entre les Secrétariats de la CCSBT<sup>1</sup> et de l'ICCAT<sup>2</sup> pour le transbordement en mer des grands palangriers thoniers (LSTLV) - PLE-115/2024).

---

<sup>1</sup> Commission pour la conservation du thon rouge du Sud.

<sup>2</sup> Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique.